



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 68381

Texte de la question

Après la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse, M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur les difficultés de relogement pour les victimes. Les pouvoirs publics et les assureurs avaient promis une procédure exceptionnelle par sa rapidité et le montant des indemnisations. Or, il apparaît qu'aujourd'hui 900 personnes restent sans abri. Il lui demande ce qu'il entend pour faire face à cette situation d'urgence.

Texte de la réponse

Lors de la catastrophe de l'usine AZF à Toulouse le 21 septembre 2001, 27 000 Logements ont été atteints dont 11 000 gravement. Au 30 octobre, plus personne n'était hébergé dans les centres d'urgence, qui avaient accueilli jusqu'à 500 personnes. Pour faire face à l'urgence un dispositif de crise a été rapidement mis en place : 100 mobil-homes installés, tous les contingents du parc HLM mobilisés (plus de 800 logements), 385 logements mis en location et 53 logements réquisitionnés (ou en cours) avec l'aide de la ville. Fin novembre, 99 % du parc public est réparé, soit de manière définitive, soit mis « hors d'eau et hors d'air ». Dans les copropriétés, la ville assure entre 60 et 80 mises hors d'eau et hors air par jour, 1 300 logements sont déjà traités, ce chiffre étant porté à 2 500 fin décembre. Le dispositif mis en place par Total, à la demande du Gouvernement et visant à la prise en charge directe des travaux « hors eau-hors air » a permis de traiter 1 200 logements supplémentaires au 21 décembre. Des financements exceptionnels, 95 millions de francs, ont été mis en place pour un large éventail d'actions : mise en place des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, primes de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), réhabilitation des immeubles HLM. Des dérogations pour l'aide au logement temporaire, le prêt à taux zéro, la prime à l'amélioration à l'habitat et les primes de l'ANAH ont été définies. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat a été signée avec la communauté d'agglomération du grand Toulouse et le Conseil général, et ses équipes d'animation sont en place depuis début décembre. Des accord ont été signés avec plusieurs partenaires (la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse des dépôts et consignations, l'Union économique et sociale du logement). Une charte a été signée le 25 octobre dernier par l'Etat avec les représentants des entreprises du bâtiment, sur les conditions d'intervention des entreprises. Une cellule interentreprise a été mise en place. Plus de 1 500 entreprises sont déjà recensées et prêtes à intervenir. Grâce à l'intervention de l'Etat, TotalFinaElf a accepté la prise en charge directe des surcoûts de dépense d'énergie. Ainsi, grâce aux initiatives prises par le Gouvernement et tous les autres acteurs, notamment les collectivités locales, le groupe TotalFinaElf, les assurances et les entreprises, les conditions sont réunies pour que plus une famille ne soit, dans les meilleurs délais, confrontée au froid et aux intempéries dans son propre logement.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68381

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6286

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 362